
Renvoi au comité d'instruction publique de la pétition des officiers municipaux de Montfort-le-Brutus demandant l'établissement des fêtes nationales, lors de la séance du 15 nivôse an II (4 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de la pétition des officiers municipaux de Montfort-le-Brutus demandant l'établissement des fêtes nationales, lors de la séance du 15 nivôse an II (4 janvier 1794). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 643;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_38047_t1_0643_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Le même annonce que l'on a célébré à Tours, le 11 nivôse, une fête solennelle en mémoire de la reprise de Toulon : le cortège était nombreux, et la joie qui brillait dans tous les regards, ajoutait à la majesté de la cérémonie (1).

Suit la lettre de Guimberteau (2).

Jean Guimberteau, représentant du peuple dans la 15^e division à la Convention nationale.

« Tours, le 11 nivôse de l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« J'ai annoncé à la Convention nationale par la lettre du 6 de ce mois, que l'enthousiasme était dans toutes les âmes des sans-culottes de Tours aussitôt que l'on a reçu la nouvelle de la prise de Toulon, que de concert avec moi les corps administratifs organisaient une fête civique en mémoire de cet heureux événement, et de la destruction des brigands sur la rive droite de la Loire. Eh bien ! cette fête a eu lieu hier avec une solennité dont on ne voit d'exemples que chez les peuples libres. Le cortège était nombreux et la joie qui brillait dans tous les regards ajoutait à la majesté de la cérémonie. Que nos prêtres, nos fanatiques viennent après cela nous vanter leurs processions, leurs *Te Deum* et tous les hochets de l'erreur dont ils se faisaient accompagner, pour séduire la crédulité de ce qu'ils appelaient leur troupeau. Le soleil éclairait la marche, le symbole de la liberté en faisait l'ornement, les bustes des martyrs de la Révolution étaient nos seules reliques, les étendards tricolores, nos bannières ; nos chants, des cantiques et des hymnes en l'honneur de la liberté. Des discours analogues à la fête ont été prononcés dans toutes les places publiques, et la cérémonie a été terminée par la brûlure de tous les drapeaux dont les tyrans coalisés se font précéder dans leurs combats.

« Ce jour a été un des plus beaux de ma vie. Il me tarde de vous transmettre le procès-verbal de cette fête des enfants de la raison, vous vous attendrez au récit de tout ce qui s'est passé. Qu'on vienne après cela dire que les Français ne sont pas dignes de la liberté ! que nos vils destructeurs voient les sans-culottes dans la démonstration de leur joie et qu'ils tremblent à l'aspect du courage et de l'énergie qui les caractérisent.

« Vive la République ! Vive la Montagne !
Vivent les sans-culottes !

« GUIMBERTEAU. »

Les officiers municipaux de Montfort-le-Brutus écrivent que la même fête a été célébrée dans leur commune, avec les transports de la joie la plus vive.

Ils demandent l'établissement des fêtes nationales. « C'est dans ces fêtes, disent-ils, que l'esprit public s'agrandit, que les avantages de la liberté et de l'égalité sont mieux appréciés, et

enfin que la génération nouvelle se prépare à ses grandes destinées. »

Renvoi au comité d'instruction publique, avec mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des officiers municipaux de Montfort-le-Brutus (2).

« Montfort-le-Brutus, le 12 nivôse an II de la République, une et indivisible.

« Législateurs,

« Nous avons célébré, avec les transports de la joie la plus vive la fête que vous avez décrétée pour la reddition de Toulon et les succès de nos armées. Puisse cette ligue impie de tyrans coalisés contre nous être bientôt détruite et les hommes qu'ils asservissent devenir libres comme nous !

« Procurez-nous souvent des fêtes nationales ; c'est dans ces fêtes que l'esprit public s'agrandit, que la liberté et l'égalité se font mieux sentir, que les gens encore attachés aux anciens préjugés s'en dépouillent insensiblement, et que la génération nouvelle se prépare à ses grandes destinées. Nous en avons vu un exemple dans la fête que nous venons de célébrer : une jeunesse guerrière est rassemblée dans nos murs depuis trois mois, émue par le spectacle de la fête, elle ne peut voir plus longtemps ses bras inactifs et son courage enchaîné. Dans un élan patriotique elle arrête de vous demander à marcher contre l'ennemi, elle craint d'arriver trop tard et de ne plus trouver de lauriers à moissonner. Législateurs sages et éclairés, satisfaites à son empressement et comptez sur les vertus républicaines des habitants de Montfort-le-Brutus.

« Les maire et officiers municipaux de la commune de Montfort-le-Brutus,

« DEJEAN, maire; MORIN; ROUSSEL, officier municipal; PERCHERON; AUVRY, procureur de la commune; VIGOUREUX, secrétaire. »

Les administrateurs du district d'Orléans envoient l'état des matières d'or et d'argent trouvées dans les églises et dans les maisons de leur arrondissement, montant à 1,674 marcs 4 onces 6 gros.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre des administrateurs du district d'Orléans (4).

Les administrateurs composant le directoire du district d'Orléans, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Orléans, le 13 nivôse, l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen,

« Nous t'envoyons l'état des matières d'or et d'argent trouvées dans les églises et dans les

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 290.

(2) *Archives nationales*, carton F¹⁷ 1008, dossier 1618 bis.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 290.

(4) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 869, pièce 30.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 290.

(2) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 861, pièce 12.